Renaud SERS - EI
Architecte D.E.S.A.
Expert près la Cour d'Appel de Rennes
Expert près la Cour Administrative d'Appel de Nantes et les Tribunaux Administratifs
9, rue de Prat Meinoc – 29870 LANNILIS
Tel : 02 98 02 42 60 - Mail : sers.expert@gmail.com

Lannilis, le 17 juillet 2023

N.Ref : 23.1731 ETAT / BRULE

Note aux parties n°6

TRIBUNAL ADMINISTRATIF de RENNES
2004429

Sur demande de Maître PARDO le délai de remise des observations à la note aux parties n°5 est reporté.

Pièces nécessaires (en rappels pour la plupart):

- **Par Maître PARDO :**
 - Devis et mémoires définitifs des entreprises à la cause
 - Tableau de répartition des missions et honoraires au niveau de la maîtrise d'œuvre
 - Traçabilité par Monsieur BRULE du phasage chantier entre pose du bardage et pose du mur rideau par la société 4M, cette dernière indiquant que lorsqu'elle est intervenue sur les lieux, le bardage était déjà posé et qu'elle aurait indiqué que cette pose était prématurée et ne lui permettait pas d'assurer parfaitement la réalisation de ses ouvrages et il lui aurait été indiqué néanmoins de continuer. La traçabilité de ces différents points est nécessaire
 - CCTP par lot et pour l'ensemble des lots
 - Plans marchés
 - Traçabilité des travaux effectivement réalisés concernant les déposes/reposes des menuiseries et sur les intervenants pour ces déposes/reposes

- **Par Maître HALLOUET :**
 - Information sur l'éventuel accord de la société 4M pour mise en œuvre d'éclisses en cours des opérations d'expertise pour le désordre n°14
 - Plans de fondation au niveau du réseau affaissé dans le patio

- **Par Maître MAJERHOLC :**
 - CCTP des lots réalisés par la SOFRESID
 - Contrat SOFRESID

- **Par Maître RANGHEARD :**
 - Plans de fabrication des portes MINCO (désordre 13, coulissants de la salle de réunions et ensemble des menuiseries)
 - Plans de fabrication des différentes menuiseries mises en œuvre

Nota : le dépôt du rapport au TRIBUNAL se fait sous support papier ; en cas de diffusion de nombreux fichiers joints à des dires (> à 10 ou 15 fichiers) diffusés par mails ou we transfer, une communication postale parallèle à l'expert judiciaire est indispensable et je vous en remercie par avance.

Pièce jointe :

- Rapport POLYGON suite à intervention du 08 juin 2023

Suite des opérations d'expertise :

Une requête en demande d'extension des opérations d'expertise a été sollicitée de Monsieur le PRESIDENT du TRIBUNAL ADMINISTRATIF de RENNES suite au dire des demandeurs du 11 juillet 2023.

A réception d'une éventuelle Ordonnance étendant les opérations d'expertise à ces nouveaux désordres, une réunion technique sur une journée serait réalisée avec l'assistance de l'entreprise POLYGON sur la journée avec une nacelle également permettant d'examiner les désordres D18, et l'après-midi avec l'assistance, convoquée par Monsieur DUBOIS, de l'entreprise RAUB pour les désordres des menuiseries extérieures.

La réunion se déroulera dans l'ordre suivant :
1 – examen du désordre D19 (carrelages sanitaires)
2 – examen des platelages en terrasses des patios
3 – relevé de niveau sur la canalisation intérieure dans le patio entre cafétéria et façade Sud extérieure
4 – examen des désordres concernant les bardages
5 – examen des menuiseries extérieures

Le délai de remise des pièces et observations à la présente note est fixé au **lundi 11 septembre 2023**.

Renaud SERS

Toute partie qui estimerait que des erreurs et/ou omissions sont existantes dans cette note devra m'en avertir par courrier en retour. En l'absence de notification cette note pourra être reprise en l'état dans le rapport d'expertise.

Il est rappelé aux parties non représentées par un Conseil (SMAC, 4M, TPF INGENIERIE, MARC SA, BATIROISE, Maître PAGANI et MAF) la nécessité d'une transmission systématique de toutes pièces à l'ensemble des Conseils et des parties non représentées, ainsi qu'à moi-même, et la nécessité de mentionner cette diffusion dans les documents transmis. Bien évidemment réciproquement, la diffusion de tout dire doit être également réalisée auprès des parties non représentées.

Diffusion :

Nom	Qualité	Références	Mode de diffusion
Maître GAUCH Maître LACHENAL-OGLAZA	Avocat	202108103 GG/PLO	ggauch@seban-avocat.fr cabinet-scp-seban@seban-avocat.fr plachenaloglaza@seban-avocat.fr
Maître PARDO	Avocat	11.2023	contact@pardo-avocat.com
Maître CAILLERE	Avocat	20-066-CC	avocats@caillere-labourdette.fr
Maître HALLOUET	Avocat	J20276 BH/EE	b.hallouet@avocatline.com
Maître COLLIN	Avocat	2004429	contact@avocats-arc.fr
Maître MAJERHOLC	Avocat	Sofresid / DGAC 21-0032	avocat@majerholc.com
Maître SIMON-GUENNOU	Avocat	2022/416	c.simon-guennou@menbrial-avocats.fr acros@seban-avocat.fr
Maître BAILLY	Avocat	210362 CBA/CL/CAN	christophe.bailly@avolitis.fr
Maître GLOAGUEN	Avocat	321518	gloaguen.phily@avocatline.fr
Maître RANGHEARD	Avocat	20220178	justiciavocat@avocatline.com
Madame BIAUD	Juriste	7381	biaud@smac-sa.com
Monsieur DUBOIS	Expert	18/004	expert@aced-ing.com
Monsieur HETET	Expert	3309837	29@saretec.fr
Monsieur JORIS	Expert	16209	arexa@orange.fr
Madame BICHUE	Expert	0560/182190	anne.bichue@stelliant.com
Monsieur LEVOIR	Expert	22034118	p.levoir@ciblexperts.com
Monsieur GUEGUENIAT	Expert	150491	lorient@equad.fr
Monsieur TASCON	Expert	22LO1097	lorient@iris-expertise.fr
Monsieur DARFAY	Expert	108520	darfay@ixi-groupe.com
Monsieur VENDEVILLE	Expert	G22291672/SBA	quimper.construction@stelliant.com
Société 4M	Partie	NC	jean-marie.floch@4m-sas.fr
TPF INGENIERIE	Partie	NC	LRAR
MARC SA	Partie	NC	flegall@marc-gw.fr
BATIROISE	Partie	NC	LRAR
Maître PAGANI	Partie	NC	LRAR
MAF	Partie	NC	LRAR

Suivi des frais :
Frais déjà engagés : 27.945€21 (y compris Polygon – 5u)